

SIGNIFICATION DE L'ACTE DOSSIER MD31953

par la SCP Anne MILLOU, Louis- Philippe ANTUNES Huissiers de Justice Associés, 21 allées Charles de Fitte 31300 TOULOUSE

Cet acte a été remis :

par un clerc assermenté, suivant les déclarations faites à ce clerc dans les conditions indiquées à la rubrique marquée ci dessous d'une croix.

par l'huissier de justice soussigné

PERSONNE PHYSIQUE

Au destinataire

PERSONNE MORALE

A M NOM PRENOMS
QUALITE
qui déclare être habilité à recevoir l'acte

AU DOMICILE/A RESIDENCE à une personne présente :

A M NOM PRENOMS
QUALITE

Les circonstances rendant impossible la signification à la personne même et n'ayant pu avoir des précisions suffisantes sur le lieu où elle se trouvait, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que, d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'huissier de justice apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage a été laissé ce jour au domicile, conformément à l'article 655 du NCPC et la lettre prévue par l'article 653 du NCPC comportant les mêmes mentions que l'avis de passage a été adressée avec copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

A DOMICILE ELU par le destinataire en l'Etude de Maître :

DOMICILE
A M NOM PRENOMS
QUALITE

L'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli. La lettre prévue par l'article 658 du NCPC a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

DEPOT A L'ETUDE

L'acte n'a pu être remis ce jour à votre domicile-siège. Il est déposé à notre Etude où il vous appartient, dans le plus bref délai, de le retirer ou de le faire retirer par toute personne que vous aurez spécialement mandatée par écrit à cet effet. L'huissier de justice peut, à la demande du destinataire, transmettre la copie de l'acte à une autre Etude où celui-ci pourra le retirer dans les mêmes conditions.

Diligences et vérification du domicile

L'intéressé/gerant est absent L'intéressé refuse l'acte Personne présente non capable/non habilitée, refuse l'acte

Son nom/dénomination sociale figure sur :

boîte aux lettres Tableau des occupants porte de l'appartement
 Interphone Enseigne le connaissant par ailleurs, son domicile est certain.
 Sonnette Courrier visible

Confirmation par :

voisin gardien mairie

Un Avis de passage a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du NCPC et la lettre prévue à l'article 658 du NCPC comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656, a été adressée avec copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Visa par l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Le présent acte comporte 8 feuille(s)

Coût
S.C.T. 6.68
Droits fixes 26.40
Taxe Forfaitaire 9.15
T.V.A. 19.60 % 6.48
Total T.T.C. Euros 48.71

Coût remise à tiers
T.V.A. 19.60 % 6.48
Affranchissement 0.95
Total T.T.C. Euros 49.66

Anne MILLOU

Louis Philippe ANTUNES

